

**DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE LA COMMUNE DE BEYNAC  
Séance du 16 février 2023**

Nombre de membres :

En exercice : 15

Présents : 11

Votants : 14

Absents : 1

Date de convocation : 9 février 2023

L'an deux mille vingt-trois, le jeudi 16 février à 20 heures 35, le Conseil municipal de la Commune, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Mme BEYRAND Marie-Claude, Maire.

**PRESENTS** : Marie-Claude BEYRAND, Philippe TRAMPONT, David DU BOUCHERON, Suzanne DITLEBLANC, Suzanne LAUTRETTE, Patrice COTTAZ, Antoine DURAND, Ludovic DUHAIN, Anthony RICQ, Jean-Louis CONSTANT, Marylène HENRION,

**EXCUSES** : Elodie CLEMENT, Marie HEBTING, Gilles MARIAUX

**ABSENTS** : Nicolas MOUSNIER

**BUDGET PRINCIPAL – AMORTISSEMENT DES SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT**

**2023 /05**

**Vu** les articles L2321-2 et suivants et R2321-1 du code général des collectivités,

**Vu** les décrets 2015-1846 et 2015-1848 du 29 décembre 2015, modifiant l'article L2321-2 du CGCT, notamment sur la partie relative à la fixation de la durée maximale de l'amortissement des subventions d'équipement inscrites au compte 204,

Madame le maire explique au conseil municipal que dans le cadre du regroupement pédagogique intercommunal des communes de Beynac, Burgnac et Meilhac, les travaux d'investissement effectués dans les écoles sont financés par les 3 communes.

Cette participation est versée sous forme de subventions d'investissement qui sont imputées comptablement au chapitre 204 et dont l'amortissement est obligatoire.

Le principe de l'amortissement est d'imputer une charge de fonctionnement obligatoire (dotations aux amortissements) afin d'alimenter les recettes de la section d'investissement.

Les décrets susvisés prévoient que dorénavant les collectivités ont la possibilité de neutraliser totalement ou partiellement l'impact budgétaire de l'amortissement des subventions versées.

La neutralisation budgétaire consiste à respecter l'obligation comptable d'amortir sans dégrader la section de fonctionnement, une recette de fonctionnement étant constatée en contrepartie d'une dépense d'investissement.

LE CONSEIL MUNICIPAL, À L'UNANIMITÉ

**Article 1** : Décide de procéder à la neutralisation des subventions d'équipement listées dans le tableau ci-dessous :

Art.	Mandat	Libellés	Montant
2041482	341	Subventions 2022 – Préau Meilhac	1 824.24
<b>TOTAL A NEUTRALISER</b>			<b>1 824.24</b>

**Article 2** : Dit que les crédits nécessaires seront inscrits sur le budget primitif 2023.

Fait et délibéré en mairie

Les jour, mois et an que dessus

Pour copie conforme

Le Maire

Marie-Claude BEYRAND



**DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE LA COMMUNE DE BEYNAC  
Séance du 16 février 2023**

Nombre de membres :

En exercice : 15

Présents : 11

Votants : 14

Absents : 1

Date de convocation : 9 février 2023

L'an deux mille vingt-trois, le jeudi 16 février à 20 heures 35, le Conseil municipal de la Commune, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Mme BEYRAND Marie-Claude, Maire.

**PRESENTS** : Marie-Claude BEYRAND, Philippe TRAMPONT, David DU BOUCHERON, Suzanne DITLEBLANC, Suzanne LAUTRETTE, Patrice COTTAZ, Antoine DURAND, Ludovic DUHAIN, Anthony RICQ, Jean-Louis CONSTANT, Marylène HENRION,  
**EXCUSES** : Elodie CLEMENT, Marie HEBTING, Gilles MARIAUX  
**ABSENTS** : Nicolas MOUSNIER

**DEMANDE D'UNE SUBVENTION DANS LE CADRE DE LA DETR ET DE LA DSIL  
POUR L'INSTALLATION DE VOLETS ROULANTS A L'ECOLE  
N°04/2023**

Madame le Maire rappelle la volonté permanente du conseil municipal de toujours améliorer la performance énergétique des bâtiments. Ainsi, il a été convenu de demander une subvention à l'Etat pour le projet cité précédemment en objet.

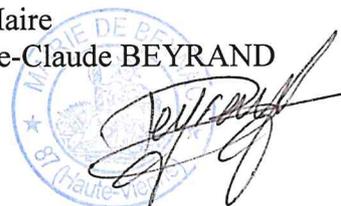
Considérant que ce projet représente un effort financier important pour la commune, elle propose au Conseil Municipal de demander à bénéficier de la DETR et de la DSIL.

Le conseil ouï cet exposé et à l'unanimité des membres présents :

- **adopte** ce projet et **décide** de demander l'aide de l'Etat en sollicitant l'attribution de la **Dotation d'Equipement de Territoires Ruraux et de la Dotation de Soutien à l'Investissement Local pour un montant hors taxe de 4 824.15 € pour l'installation de volets roulants.**
- **autorise** Madame le Maire à réaliser toutes les démarches et à signer tout document nécessaire à la réalisation du projet.
- **dit** que le projet sera inscrit au prochain budget.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus ;  
Au registre sont les signatures ;

Le Maire  
Marie-Claude BEYRAND

The image shows a blue circular official stamp of the Municipality of Beynac, Haute-Vienne, with the number 87. Overlaid on the stamp is a handwritten signature in black ink, which appears to be 'Marie-Claude Beyrand'.

**DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE LA COMMUNE DE BEYNAC  
Séance du 16 février 2023**

Nombre de membres :

En exercice : 15

Présents : 11

Votants : 14

Absents : 1

Date de convocation : 9 février 2023

L'an deux mille vingt-trois, le jeudi 16 février à 20 heures 35, le Conseil municipal de la Commune, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Mme BEYRAND Marie-Claude, Maire.

**PRESENTS** : Marie-Claude BEYRAND, Philippe TRAMPONT, David DU BOUCHERON, Suzanne DITLEBLANC, Suzanne LAUTRETTE, Patrice COTTAZ, Antoine DURAND, Ludovic DUHAIN, Anthony RICQ, Jean-Louis CONSTANT, Marylène HENRION,

**EXCUSES** : Elodie CLEMENT, Marie HEBTING, Gilles MARIAUX

**ABSENTS** : Nicolas MOUSNIER

**DEMANDE D'UNE SUBVENTION DANS LE CADRE DE LA DETR ET DE LA DSIL  
POUR L'AMENAGEMENT DU CENTRE-BOURG 2<sup>ème</sup> TRANCHE  
N°03/2023**

Madame le Maire rappelle la volonté permanente du conseil municipal de toujours améliorer le cadre de vie des habitants de la commune. Il a été ainsi convenu de demander une subvention à l'Etat pour le projet cité précédemment en objet.

Considérant que ce projet représente un effort financier important pour la commune, elle propose au Conseil Municipal de demander à bénéficier de la DETR et de la DSIL.

Le conseil ouï cet exposé et à l'unanimité des membres présents :

- **adopte** ce projet et **décide** de demander l'aide de l'Etat en sollicitant l'attribution de la **Dotation d'Equipement de Territoires Ruraux et de la Dotation de Soutien à l'Investissement Local pour un montant hors taxe de 292 947.96 € pour la 2<sup>ème</sup> tranche de l'aménagement du centre-bourg.**

- **autorise** Madame le Maire à réaliser toutes les démarches et à signer tout document nécessaire à la réalisation du projet.

- **dit** que le projet sera inscrit au prochain budget.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus ;  
Au registre sont les signatures ;

Le Maire  
Marie-Claude BEYRAND

